



Le collège : Grand oublié de Jean-Michel Blanquer

Édito

JM Blanquer totalement absorbé par ses attaques contre les directions d'école et les contre-réformes des lycées et du baccalauréat, semble avoir laissé totalement de côté le collège.

À son arrivée, il s'était en effet contenté de neutraliser les dispositifs (EPI et AP) les plus visibles de la réforme qui était entrée en vigueur en septembre 2016, tout en maintenant l'autonomie des établissements, avant de lancer les dispositifs devoirs-faits et les évaluations nationales en 6^{ème}.

Depuis il est assez difficile de retrouver, dans les très nombreuses déclarations du ministre, une vision claire de ce qu'il pense devoir être la mission et l'organisation du collège.

Cela pourrait être un soulagement au vu des décisions catastrophiques qui ont été prises contre la démocratisation du lycée et les libertés pédagogiques dans le 1^{er} degré mais son appétit «réformateur» va sans nul doute finir par se porter sur le collège.

En effet, on sait d'ores et déjà qu'une réforme de l'éducation prioritaire (voir page 2) ainsi que du diplôme national du brevet se préparent. Le ministre vient également de demander au Conseil Supérieur des programmes de travailler sur les programmes de collège en lien avec ceux du lycée.

Plus globalement, les attaques contre le statut des personnels se multiplient :

- fin du contrôle des commissions paritaires sur les mutations et les carrières des personnels ce qui va laisser place à l'opacité et l'arbitraire,
- pseudo annonce de revalorisation salariale, via des primes et des indemnités individualisées, liée à une modification des missions et des obligations de service,
- réforme des retraites qui va diminuer les pensions en passant d'un calcul sur les 6 derniers mois à un calcul sur l'ensemble de la carrière...

Dans le même temps, les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves ont continué de lentement se dégrader. C'est le cas avec l'augmentation graduelle des effectifs par classe au gré des suppressions de postes qui se sont concentrées dans les collèges mais aussi avec la mise en œuvre du socle commun et de l'évaluation par compétence. Parallèlement se profile une modification en profondeur de la politique d'orientation qui va considérablement alourdir la charge de travail des personnels (voir page 3).

Il est plus que temps de se mobiliser pour que les problèmes des collèges soient enfin pris en compte et que ses personnels puissent enfin être entendus.

La fin de la carte nationale de l'Éducation prioritaire

Travailler plus pour gagner plus

Les personnels exerçant en éducation prioritaire (mais toujours pas les AED ou les AESH) bénéficient depuis le mois de septembre d'une revalorisation de la prime REP+ (de 3479 euros en septembre 2018 à 4646 euros en septembre 2019).

Pour parvenir aux 3000€ d'augmentation promis, il reste une part qui devrait être versée en 2020, mais qui serait soumise (si le ministère suit les recommandations du rapport Azéma-Mathiot rendu le 5 novembre) à la **participation obligatoire (et hors temps scolaire) au dispositif de formation à la difficulté sociale et scolaire.**

La cité éducative comme modèle pour les établissements REP+

Actant le fait que les politiques d'éducation prioritaires impulsées depuis 1981 n'ont pas entièrement donné satisfaction mais *«permettent à tout le moins d'éviter la dégradation de la situation scolaire relativement au reste du système»*, le rapport incite à accentuer *les initiatives de mixité sociale* (qui ? Comment ? Au détriment des quartiers populaires comme ce fut le cas dans le quartier du Mirail à Toulouse?), *«produire des actions [...] coordonnées entre collectivités publiques et entre ministères»*, ou encore à privilégier une approche académique et départementale...

Ce qui semble se dessiner, en ce qui concerne la REP+, c'est la généralisation d'un dispositif qui ressemble fort aux 80 cités éducatives déterminées pour cette rentrée 2019. Il s'agit donc bien d'un dispositif qui ne concerne plus simplement l'Éducation nationale mais également les collectivités territoriales. L'expérience de la cité éducative de Grigny (91) est à ce titre inquiétante car les écoles et collèges concernés ont vu baisser leurs moyens !

Les REP en sursis

En ce qui concerne les écoles et établissements relevant des REP actuels, le rapport préconise la fin pure et simple de la labellisation nationale ! Leur carte qui serait déterminée par les rectorats pourrait être régulièrement modifiée et s'y ajouteraient (à moyens constants évidemment) les établissements en difficulté de l'espace rural ainsi que les *«espaces en situation d'éloignement»*. **Les primes n'y seraient plus versées à l'ensemble des personnels mais seraient fléchées sur certaines personnes et missions.** Quant aux lycées, seuls des dispositifs ne concernant pas l'ensemble des élèves (ex : les cordées de la réussite) bénéficieraient de moyens complémentaires.

Le ministère continue à creuser le sillon de l'autonomie et de l'individualisation des parcours, que ce soit pour les élèves comme pour les personnels.

La CGT Éduc'ation continue à revendiquer le maintien d'une carte de l'éducation prioritaire nationale, reposant sur des critères sociaux et géographiques clairs, des moyens réglementaires pour réduire les effectifs par classe ainsi que le retour des lycées dans le dispositif.

Démantèlement du service public d'orientation

La circulaire définissant les missions des professeur-es principaux-ales parue le 10 octobre 2018 avait encore alourdi ses tâches qui vont désormais de la coordination de l'équipe pédagogique et le lien avec la famille, à la mise en œuvre des actions d'information à l'orientation organisées par l'établissement.

Au collège il s'agit d'assurer «l'accompagnement des élèves dans l'élaboration et la consolidation de leur parcours en collaboration avec le psychologue de l'éducation nationale», de conduire des entretiens personnalisés d'orientation, afin de «mieux construire le parcours d'orientation des élèves, y compris pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en tenant compte de leurs résultats scolaires et de leurs souhaits d'orientation ainsi que ceux de leur famille ».

Dans le même temps, l'État décide, dans la poursuite des réformes du lycée, de la formation professionnelle et de l'Enseignement supérieur, de supprimer les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) via la loi «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel». Au prétexte que l'information ne serait plus de la compétence de l'Éducation Nationale mais de celle des Régions, les personnels des directions régionales (DRONISEP) sont en partie transférés sous la tutelle des Régions, et les PsyEN réintègrent les établissements scolaires.



Mais ce n'est pas tout. Le rapport Charvet de juin 2019 dessine un nouveau paysage de l'orientation. Sans disparaître complètement, il ne resterait qu'un CIO par département, qui assurerait l'accueil des publics spécifiques, les actions de lutte contre le dé-



crochage scolaire et l'organisation d'actions d'informations sur les métiers et les formations en lien avec les Régions et les établissements. Il serait aussi lieu de ressources du réseau des PsyEN et des professeur-es référent-es. Ces dernier-ères, titulaires d'une certification complémentaire (et une habilitation pour les CPE) contribueraient à la mise en œuvre des procédures d'orientation, seraient au sein de l'établissement les interlocuteur-trices des autorités académiques et régionales et les référent-es d'information sur les métiers et les formations. Les PsyEN, elles et eux, vont aussi voir leurs missions repensées afin que l'aspect «psychologue » ne gomme pas ce qui semble être, pour M. Charvet la mission première des PsyEN : l'accompagnement des équipes éducatives pour la mise en place d'une politique d'établissement en matière d'information et d'orientation.

Professeur-es référent-es et PsyEN interviendraient donc dans les antennes du CIO que vont devenir certains lycées. Et particulièrement dans une nouvelle structure imaginée par M. Charvet, les Biblio-Labs (entendez CDI), cyber-lieux, où enseignant-es, PsyEN et éducateurs et éducatrices pourront collaborer.

Déplacement de la mission d'information aux Régions, glissement des missions des différent-es intervenant-es auprès des élèves, les PsyEN devenant des «ingénieur-es en orientation», le gouvernement continue le travail de sape du service public d'orientation de proximité et fragilise l'accompagnement des jeunes dans leur orientation.

Et si on parlait de nos conditions de travail ?

Dans les collèges comme partout ailleurs dans le système éducatif, la politique de Jean-Michel Blanquer produit des effets désastreux. Les personnels subissent un empilement de réformes dont ils ne veulent pas et qui ont un impact important sur leur santé et le climat scolaire.

Une perte de sens du métier

Alors que la volonté de baisse des coûts se fait sentir avec des effectifs par classe de plus en plus lourds, l'institution demande aux enseignant-es toujours plus d'individualisation afin de prendre en charge l'hétérogénéité des élèves. Outre que cette hyper-individualisation a pour but de préparer une société toujours plus individualiste, elle fait crouler les enseignant-es sous les préparations sans fin, épuisantes et culpabilisantes. Le dogme des compétences et la relégation des connaissances, censées être acquises on ne sait où (sûrement dans les familles), fragilise l'idée d'émancipation par le savoir et renforce une école de l'employabilité qui joue toujours plus fort sa partition d'une orientation inégalitaire, précoce et irréversible. Les enseignant-es ne s'y retrouvent pas, voient le jeu de dupes qui se dessine et finissent par perdre le sens de leur métier.

S'ajoute à cela une École inclusive qui se fait à marche forcée, sans la totalité des moyens dédiés, plongeant nombre de collègues dans un bricolage pédagogique contre-productif qui dégrade l'ambiance de classe.

Un ministre autoritaire

Dans le même temps, l'institution ne s'embarrasse pas de critiques. L'article 1 de la loi bien mal nommée «*École de la confiance*» a pour but de mettre au pas celles et ceux qui auraient encore des velléités de contestation. Le corsetage idéologique s'accompagne d'une mise au pas pédagogique ayant pour bras armé une évaluation permanente, institutionnelle et coercitive.

Tout cela se met en place dans un cadre de «*new management*» qui finit de favoriser le mal-être au travail en vantant la sacro-sainte autonomie qui aboutit à la concurrence de tou-ttes contre tou-ttes (établissements, personnels, élèves eux-mêmes).

Abandonné-e par l'institution, faisant face à une pénibilité croissante, à la fragilisation des cadres collectifs et à la «*gouvernance d'entreprise*», chacun-e se retrouve face à ses doutes et à son désarroi.

Des conditions de travail dégradées

Pour encore noircir le tableau, la suppression du jour de carence pousse certain-es collègues à travailler malades, l'absence d'une réelle médecine du travail rend caduque toute prévention et la fusion des CHSCT dans les Comités Techniques va encore éloigner lieu de travail et endroits où l'on peut combattre les dégradations constatées face à l'administration.

Enfin la propagande mise en place par le gouvernement sur la réforme des retraites veut nous faire travailler plus longtemps pour une pension fortement réduite, sans prévoir d'aménagement des fins de carrières.

Les événements dramatiques de ce début d'année mettent clairement en lumière la nette dégradation des conditions de travail des personnels et le stress provoqué par des injonctions trop souvent brutales et paradoxales. **Sommes nous condamnés à devoir subir le même sort qu'à France Telecom il y a quelques années ? Bien sûr que non, qu'on nous laisse faire notre métier !**



Pour la CGT Éduc'action, au delà des nécessaires moyens matériels et humains (AED, AESH, ...), de la baisse des effectifs par classe, d'une meilleure inclusion, c'est bien le lien de confiance entre le ministère et les personnels qui doit être reconstruit de toute urgence afin que la pénibilité croissante de nos métiers soit enfin prise en considération.